



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BELLEVILLE - BERNARD -
BERTELOOT - Mmes BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT -
BRUYERE - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX -
- M. DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAIT
- DUBOIS - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT -
MM. FOUILLOT - GERVAIS - G. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU -
MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT -
Mmes LEMOUZY- MANSAT - MM. MARTIN - MASSON - MOREAU -
NOWOTNY - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON - Mme POPARD -
MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.
BEKTHAOUI - Mmes BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) - BLIGNY - MM.
BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) -
CHAPUIS - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE - ETIEVANT (Pouvoir à
Mme DARCIAUX) - FOUCHERES (Pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme GARRET-
RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - M. J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) -
MARCHAND - Melle MASLOUHI - Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) -
MM. MILLOT (Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) -
MENUT (Pouvoir à M. PARIS) - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN -
PILLIEN (Pouvoir à M. OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) -
Mme TENENBAUM

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Parc Valmy à Dijon - Cession du lot
n° B4**

Par convention publique d'aménagement signée le 12 avril 2002, la Communauté d'agglomération dijonnaise a confié à la Semaad l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités économiques «Parc Valmy» à Dijon.

Conformément à l'article 16, alinéa 16-3 de ladite convention, et en respect de l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, chaque projet de cession doit faire l'objet d'un cahier des charges soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Il est proposé d'autoriser la Semaad à vendre à la Société COFIPARI-VOISIN PROMOTION le lot n°B4 situé sur la zone d'activités « Parc Valmy » à Dijon.

Ce lot d'une superficie de 10 083 m² environ, affecté d'une surface constructible autorisée de 5 100 m² de surface hors oeuvre nette maximale, sera vendu au prix de 75 € le m² soit un prix de cession de :

Hors taxes	756 225,00 €
TVA au taux de 19,6 %	148 220,10 €
Toutes taxes comprises	904 445,10 €

L'acquéreur s'engage à respecter les règles de constructibilité définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

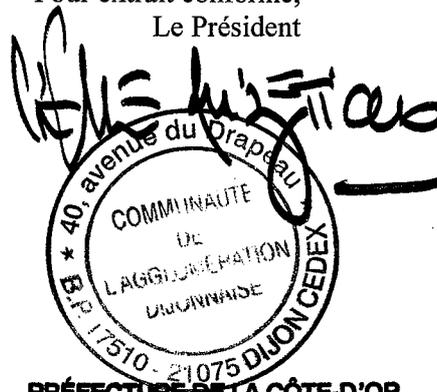
LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° B4 situé sur la zone d'activités économiques « Parc Valmy » à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIL. 2006

